



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021

SLO

ID : 081-218102572-20210927-2021DEL55-DE

Date de la convocation
21.09.2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/55

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs CENTELLES, SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, Mrs JALBY, GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE Mmes GAVALDA, FARIZON, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MARTY.

Absents : Mme FONTANILLES-CRESPO, procuration à Mr CAYRE
Mme DELPOUX, procuration à Mr CENTELLES
Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
Mme VABRE procuration à Mr DONNEZ
Mme COUVREUR, Mr SARDAINE, excusés

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois conduit la révision du schéma de déplacement cyclable.

ACQUISITION
TERRAINS
CHABBERT
Voie cyclable

À cette occasion, la Commune de Saint-Juéry propose d'inscrire la réalisation de la poursuite de la liaison cyclable entre le centre-ville et les Avalats.

INDUSTRIE. Pour cela, il convient d'acquérir des terrains propriété de la société CHABBERT

Adopté à l'unanimité

Les parcelles concernées sont les suivantes :

✓	AL 06 lieu-dit, Brugayrol, d'une superficie de	2 583 m ²
✓	AL 35 lieu-dit, Rousset, d'une superficie de	5 211 m ²
✓	AL 78 lieu-dit, Brugayrol, d'une superficie de	6 179 m ²
✓	Al 80 lieu-dit, Brugayrol, d'une superficie de	1 056 m ²
	pour une contenance totale de	15 029 m ²

Les parcelles sont classées en zone naturelle Ns et sont incluses dans une zone naturelle présentant un intérêt écologique ou faunistique ou floristique (ZNIEFF). Par conséquent, les terrains sont inconstructibles.

La société CHABBERT INDUSTRIE fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. Aussi, par courrier du 7 avril 2021, il a été demandé au liquidateur judiciaire chargé de l'affaire, de porter devant le Tribunal de Commerce la proposition d'acquisition par la Commune de Saint-Juéry des parcelles sus-visées pour un montant de 22 544 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de procéder à l'acquisition des parcelles précitées au prix de 22 544 € net vendeur. Les frais notariés sont à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et actes notariés à intervenir

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 30 septembre 2021
David DONNEZ,
Maire,

